

VACANCES OUVERTES

Dispositif
Épargne Bonifiée
2009



**Bilan du dispositif
élaboré en partenariat
avec la Caisse d'Épargne Picardie**

**vacances
ouvertes**

 **CAISSE D'ÉPARGNE
DE PICARDIE**

Vacances Ouvertes est une association loi 1901
agrée par le ministère de la Jeunesse et des Sports

SOMMAIRE

<i>I. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION VACANCES OUVERTES</i>	3
<i>II. RAPPEL DE LA GENESE DU PROJET</i>	4
<i>III. OBJECTIFS STRATEGIQUES</i>	5
<i>IV. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET MOYENS A MOBILISER</i>	5
<i>V. BILAN QUANTITATIF DE L'OPERATION 2009</i>	8
1. Nombre de structures participantes	8
2. Nombre d'épargnants	8
3. L'épargne	8
<i>VII. BILAN QUALITATIF DE L'OPERATION 2009</i>	9
1. L'utilisation du dispositif	9
2. Les effets induits	12
3. Perspectives et préconisations 2010	14
<i>VI. REMERCIEMENTS</i>	15

I. Présentation de l'association Vacances Ouvertes

Vacances Ouvertes est une association nationale Loi 1901, créée en 1990, dont la vocation est de **favoriser l'accès aux vacances des foyers avec ou sans enfant et des jeunes qui en sont exclus.**

Elle s'inscrit dans la continuité de la mission d'accueil et de mixité sociale du tourisme associatif. Dans un contexte où le nombre de personnes fragilisées économiquement et socialement n'a cessé de croître, l'association Vacances Ouvertes maintient un positionnement transversal entre ces deux pôles que sont le tourisme et le social. Elle continue d'aller au-devant des personnes qui n'ont pas ou plus accès aux vacances, et qui ont besoin de financements ou d'un accompagnement pour construire leur projet.

Fortement engagée dans l'aide aux vacances comme dans la lutte contre les exclusions, l'association Vacances Ouvertes est membre de l'Union Nationale des Associations de Tourisme (UNAT) et du bureau International du Tourisme Social (BITS). Elle intervient également au sein du réseau européen anti-pauvreté (EAPN).

Ni organisatrice de vacances, ni intervenant direct auprès du grand public, Vacances Ouvertes propose des dispositifs annuels et aide les professionnels et bénévoles de l'éducation populaire, de l'animation, du travail social et du tourisme à accompagner les personnes qu'ils accueillent au montage de leurs projets de vacances.

Elle constitue pour ces professionnels un centre de ressources. Ils viennent y chercher des aides matérielles pour les projets qu'ils organisent avec leurs publics : financements, mais aussi adresses, informations sur des formules économiques, contacts avec les associations de tourisme.

Vacances Ouvertes est également un lieu d'échanges entre professionnels, de formation, de conseil, d'ingénierie sur l'accompagnement social des vacances. Son champ d'intervention est national et son réseau compte plus de 10 000 contacts de terrain dont 300 adhérents.

Au-delà de la réparation d'une injustice sociale¹, la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions de juillet 1998 va dans le sens de l'intervention de Vacances Ouvertes. L'article 140 prévu par le législateur ne prévoit plus que le temps des vacances « sert de repos aux travailleurs » mais replace cette question dans une perspective plus vaste « d'un droit aux vacances » : « l'égal accès de tous, tout au long de la vie, à la culture, à la pratique sportive, aux vacances et aux loisirs constitue un objectif national. Il permet de garantir l'exercice effectif de la **citoyenneté** ».

¹ De nos jours, les différentes études statistiques montrent que 7 Français sur 10 partent en vacances régulièrement.

II. Rappel de la genèse du projet

Concernant les aspects financiers, historiquement, l'association VO a pu constater depuis sa création que certaines structures qui accompagnent des familles dans leur projet de départ en vacances les incitent à anticiper « financièrement » le paiement d'une partie de leur séjour en prévoyant de bonifier les sommes épargnées sur plusieurs mois. L'un des enjeux pour les professionnels en charge de ces dispositifs est de permettre aux familles de prendre une place significative sur le budget concernant leurs futures vacances et, par conséquent, pallier le désengagement progressif² des financeurs publics.

Par ailleurs, l'association Vacances Ouvertes a pu remarquer un lien direct entre l'investissement financier des familles et leur implication dans la construction de leur séjour : plus les familles paient, plus elles considèrent qu'elles ont le « droit » d'influencer l'orientation du projet et donc la destination, la période et le contenu de leur séjour. Il s'agit là d'un effet largement recherché par les acteurs du travail social et de l'éducation populaire. En effet, au-delà de la fierté ressentie par les individus lorsqu'ils ont participé financièrement à leurs vacances (cette fierté peut avoir aussi des incidences sur le regard que portent les enfants sur leurs parents), il s'agit pour les intervenants sociaux de faire en sorte que les individus accompagnés soient au cœur des projets (conception, mise en œuvre puis évaluation) afin qu'ils acquièrent des compétences sociales telles qu'ils pourront, à terme, se passer totalement ou au moins partiellement de l'intervention d'un professionnel dans une perspective d'émancipation et non d'assistanat voire de charité³. Ces compétences sociales acquises en termes de savoirs, savoir être, et savoir-faire peuvent aussi, le cas échéant, être recyclés dans un quotidien parfois difficile (vacances et loisirs mais aussi relations sociales, relations intrafamiliales, emploi et formation, santé, logement, etc.).

Depuis plusieurs années, l'association a pu repérer quelques expériences d'épargne bonifiée mises en place localement.

Dans les projets que nous soutenons, nous constatons quelques fois la participation financière de La Caisse d'Épargne à travers son dispositif PELS et l'accompagnement de certaines structures de terrain par l'association Finances et Pédagogie.

Vacances Ouvertes a proposé un projet expérimental d'Épargne bonifiée à la Caisse d'Épargne de Picardie⁴ pour les acteurs et familles picards engagés dans notre appel à projet régional 2009.

Le groupe Caisse d'Épargne a depuis ses origines, intégré la dimension de la responsabilité sociétale en agissant notamment en faveur des populations les plus éloignées des circuits bancaires et financiers. Le réseau des Caisses d'Épargne participe à la mise en œuvre des principes de solidarité et de lutte contre les exclusions. Ce type de dispositif rejoint doublement l'ambition de l'association Finances et Pédagogie soutenue par le Groupe Caisse d'Épargne :

- Favoriser l'apprentissage à la maîtrise de l'argent et à la vie financière,
- Participer, de manière constructive, aux dispositifs d'insertion et de cohésion sociale.

² Non seulement certains financeurs prévoient de réduire (voire supprimer au bout d'un certain nombre de départs financés) leur intervention, mais, par ailleurs, peuvent aussi, au regard du resserrement des crédits prévus à cet effet, envisager d'octroyer des sommes plus faibles dès la première sollicitation de la famille via le professionnel de terrain.

³ Ces postures peuvent se justifier temporairement lorsque les individus doivent faire face à des situations d'urgence auxquelles ils doivent répondre précipitamment. Cependant, les projets de départ en vacances permettent, puisqu'ils s'envisagent sur plusieurs mois, de prévoir que les familles puissent s'investir (en termes financiers, de temps, etc...).

⁴ Vacances Ouvertes est chargé par le Conseil Régional de Picardie de développer l'accès de tous aux vacances, une convention de partenariat a été élaborée en 2007.

III. Objectifs stratégiques

L'ambition du rapprochement entre Vacances Ouvertes et la Caisse d'Épargne de Picardie est de prévoir :

- D'inciter les familles picardes, préparant leur départ en vacances avec une structure appartenant au réseau de VO, **d'enclencher une démarche d'épargne.**
- D'inciter les familles picardes, préparant leur départ en vacances avec une structure appartenant au réseau de VO, **de se rapprocher d'un établissement bancaire** (en l'occurrence ici il s'agirait d'une des agences picardes de la Caisse d'Épargne)⁵

Et donc, par effets induits :

- De rendre davantage visible et lisible les activités indirectes du Groupe Caisse d'Épargne (voire celles de l'association Finances et Pédagogies)
- D'inciter les structures de terrain appartenant au réseau Vacances Ouvertes à accompagner des familles dans leurs désirs de vacances via l'opportunité d'obtenir des financements complémentaires au-delà des Aides aux Projets Vacances de l'ANCV⁶

IV. Modalités de mise en œuvre et moyens à mobiliser

La mise en œuvre d'un dispositif d'épargne bonifiée a, au-delà de la définition des objectifs visés, à envisager les questions suivantes avant son lancement :

Quelle enveloppe prévoir pour financer le dispositif ?

Quelles modalités de redistribution de cette enveloppe ?

Quelles familles peuvent en bénéficier ?

Quels montants doivent-ils être épargnés ?

Que financera cette épargne ?

À qui sera versée cette épargne ? Où ? Quand ? Comment ?

Quelle bonification prévoir ?

Comment restituer cette épargne ?

Comment verser la bonification ?

Quelle contractualisation ?

Les 2 premières questions concernent la préfiguration du dispositif, bien avant que les structures et les familles soient mobilisées. Les suivantes envisagent le règlement général d'octroi de cette aide.

En réponse à ces questions, Vacances Ouvertes a envisagé certains points à discuter avec le Groupe Caisse d'Épargne :

⁵ En effet, certaines familles ont perdu toute « confiance » à l'égard du secteur bancaire et ne possèdent pas de compte épargne

⁶ Et déjà proposées au réseau de VO via l'appel à projets de vacances familiales

1. Quelle enveloppe prévoir pour financer le dispositif ?

Étant dans une phase exploratoire et compte tenu des délais (La convention avec la Caisse d'Épargne a été signée en mars 2009), l'estimation du nombre de famille a été déterminée à 75, avec un plafond de bonification porté à 100 euros par famille.

La caisse d'Épargne a accordé un montant de 7500 euros pour la campagne 2009. Rappelons qu'en 2008, les projets de vacances soutenus par le dispositif PELS en Picardie ont représenté environ 10 K€ distribués à 2 structures.

2. Quelles modalités de redistribution de cette enveloppe ?

Cette enveloppe concerne nécessairement davantage de familles qu'en 2008. Afin de faciliter la redistribution de ces sommes auprès des structures de terrain et des familles et ne pas alourdir la charge de travail de la Caisse d'Épargne (qui n'a connu que 2 interlocuteurs en 2008 concernant ces questions), une convention a été établie entre l'acteur bancaire et Vacances Ouvertes pour que cette dernière ait la charge de la redistribution de l'enveloppe aux familles via les structures de terrain.

Ainsi, concrètement :

- L'enveloppe a été allouée à Vacances Ouvertes pour un montant de 7500 euros.
- Une convention de mécénat a été signée pour une durée d'un an à compter du 31 mars 2009.(Annexe 1)
- Vacances Ouvertes a fait la promotion de ce dispositif « partenarial » (Caisse d'Épargne-VO) auprès des structures de terrain : La chargée de mission a communiqué les modalités par mail à toutes les structures de terrain picardes inscrites dans l'appel à projet 2009, une relance téléphonique a suivi.
- Vacances ouvertes a renforcé sa communication en publiant un article dans deux éditions sa lettre bimensuelle à destination de ses adhérents. (Annexe 2)
- Des conventions de partenariat ont été mises en place :
 - Convention Vacances Ouvertes / structures de terrain qui s'inscrivait dans le dispositif,
 - Convention structures de terrain / familles. (Annexe 3)

3. Quelles familles peuvent en bénéficier ?

Pour une première année de lancement, il a été décidé de prévoir des critères d'accès relativement larges. Ainsi, toutes familles accompagnées à travers un dispositif financé par VO ont pu bénéficier de cette bonification, toutes en tant qu'adhérentes de l'association porteuse du projet inscrites à l'appel à projet 2009 mis en place par vacances Ouvertes.

Toutes les familles bénéficiaires du dispositif ont un quotient familial inférieur à 700 euros par mois, critère émis dans l'appel à projet pour pouvoir bénéficier de l'attribution des chèques Vacances ANCV.

Par ailleurs, sont rassemblées sous le terme « famille » les familles avec enfants mais aussi les personnes seules ou en couple sans enfant.

4. Quels montants doivent-ils être épargnés ?

Ces questions sont restées à la discrétion des familles pour ne pas mettre en péril ni leur projet de départ en vacances, ni les finances du ménage, certaines se sont faites aidées par les référentes des centres sociaux pour déterminer au mieux leurs capacités d'épargne.

Chaque dépôt, sur les comptes épargne dans les agences Caisse d'Épargne, a été fixé au minimum à 10 euros, les opérations de guichet se faisant uniquement par automate.

5. Que financera cette épargne ?

L'épargne constituée pour le séjour de vacances pouvait servir indifféremment à financer les postes suivants : Transport, et/ou hébergement, et/ou alimentation, et/ou loisirs, et/ou assurances.

La Caisse d'Épargne et Vacances Ouvertes avaient donné la possibilité ou pas de prendre en compte les avances (arrhes ou acomptes) payées directement par les familles auprès des « prestataires vacances » concernés.

Pour l'ensemble des familles, la bonification a été réservée aux loisirs, l'épargne constituée a parfois servi à finir de payer la participation financière demandée pour le séjour, l'alimentation, le transport pour les départs individuels, les loisirs.

6. Quelle bonification prévoir ?

En fonction des projections en termes :

- Du nombre potentiel de familles ciblées
- De l'enveloppe disponible

Afin d'être déclenchante la bonification se devait d'être significative, pour la première année, il a été décidé de la porter à 100% des sommes épargnées avec un plafond de 100 euros par famille, sur présentation des relevés mentionnant les dépôts successifs (sans retraits anticipés non justifiés par une avance quelconque auprès d'un prestataire) et un engagement de la structure et de la famille que le séjour aura bien lieu.

7. Comment restituer cette épargne ? Comment verser la bonification ?

Les sommes épargnées ont été directement retirées par les familles auprès de leur agence (les éventuels intérêts légaux peuvent être récupérés en n+1 voire à la fermeture du compte si elle est envisagée) suite à la présentation à VO des justificatifs d'épargne régulière.

En ce qui concerne la bonification, celle-ci a été versée en chèque bancaire à la structure porteuse qui s'engage à redistribuer la bonification aux familles après présentation des justificatifs d'épargne régulière avec engagement de la structure et de la famille que ces sommes seront affectées au séjour de vacances.

L'autre option a consisté à remettre des chèques vacances ANCV (achetés avec l'enveloppe prévue par la Caisse d'Épargne) aux épargnants. Cette solution de reverser la bonification des familles en chèque vacances avait pour but de faciliter la gestion des structures municipales.

Ce choix avait été au préalable mentionné dans la convention entre VO et les structures porteuses.

8. Quelle contractualisation ?

Une convention de mécénat a été établie entre la Caisse d'Épargne de Picardie et Vacances Ouvertes.

Une convention a été établie entre VO et les structures de terrain.

Une convention entre les structures et les familles.

Par ailleurs, Les structures de terrain et les familles ont été sollicitées pour participer à l'évaluation de l'expérimentation.

V. Bilan quantitatif de l'opération 2009

1. Nombre de structures participantes

4 structures en tout :

- Trois structures inscrites pour des départs en été 2009 : 3 centres sociaux dont 2 municipaux et 1 associatif.

- L'association des paralysés de France de l'Aisne pour des départs en hiver 2009/2010 et en juin 2010.

2. Nombre d'épargnants

30 familles ont mis en place une épargne dans le cadre du dispositif « épargne bonifiée » pour des séjours été 2009.

8 familles ont une épargne en cours à ce jour pour un départ en séjour ski en mars 2009 et 16 familles vont mettre en place une épargne pour un départ en juin 2009.

Soit un total de 54 familles qui auront pu bénéficier du dispositif expérimental.

Les chiffres qui suivent et le bilan qualitatif portent uniquement sur les 30 familles qui ont préparé un séjour été, les 24 autres familles dont le séjour n'a pas encore eu lieu feront l'objet d'un complément d'évaluation au terme de la convention en avril 2010. Ces premières observations à mi-parcours ont permis de recadrer les modalités pour les personnes qui préparent un départ après l'été 2009.

3. L'épargne

22 ouvertures de comptes épargne dans une agence Caisse d'Épargne, 8 réactivations de comptes existants.

Toutes les familles ont un quotient familial inférieur à 700.

Durée minimale de l'épargne : 4 mois

Durée maximale de l'épargne : 6 mois

Montant minimum épargné : 60 euros

Montant maximum épargné : 300 euros

Aucune famille n'a fermé son compte épargne après le départ en vacances.

VII. Bilan qualitatif de l'opération 2009

1. L'utilisation du dispositif

1.1. La diffusion de l'information

Il avait été décidé au départ de l'action, de ne pas informer **les agences** de l'existence du dispositif. En effet, il paraissait alors important, pour Vacances Ouvertes et la Caisse Régionale de Picardie, de ne pas stigmatiser les épargnants dès leur premier accueil. Cependant, un déficit d'information a amené les futurs épargnants à se présenter en agence (*parfois de manière individuelle, parfois en petit collectif*) en sollicitant l'ouverture d'un compte vacances « épargne bonifiée », dispositif dont le personnel bancaire n'avait jamais entendu parler. Cette incompréhension a pu dès lors contribuer à confirmer un doute sur la réalité du dispositif chez certaines familles.

De plus elles ont souligné le caractère rassurant et valorisant d'un accueil spécifique, ne se sont pas senties « stigmatisées » comme nous l'avions, à tort, présumé.

Par ailleurs, le caractère expérimental de ce dispositif a pu induire certains questionnements (*rôle des professionnels, évaluation du temps à consacrer à la mise en place, niveau de bonification, etc*) de la part des **opérateurs de terrain**, et ainsi rallonger les délais de décision en interne (accord du porteur de projet, de la direction, de la présidence, des familles épargnantes).

En outre, les délais relativement courts au lancement de l'opération n'ont pas, semble-t-il, permis une mobilisation des équipes de terrain à la hauteur des objectifs escomptés. En effet, l'opération a été officiellement lancée en mars, date à laquelle tous les projets avaient déjà largement débuté au sein des structures. De fait, l'urgence calendaire relative au déploiement du dispositif (*le dispositif d'épargne trouve en effet sa pertinence dès lors qu'il prévoit au moins 4 mois d'épargne, avant le départ*), ainsi que son caractère expérimental (*représentant pour la plupart des opérateurs une réelle nouveauté*), ont obligé les structures à mobiliser **les futurs épargnants** dès le mois de mars (*cf. critères du règlement concernant la durée d'épargne et le nombre de versements minimum*).

Ainsi, Vacances Ouvertes a dû diffuser le cadre général de l'opération alors que celui-ci n'était pas nécessairement finalisé (*durée d'épargne, niveau de bonification, etc*). Ce flou a engendré du côté des familles, parfois de la méfiance, parfois une interprétation erronée du cadre réel, d'autant plus que les opérateurs locaux n'avaient pas nécessairement eu le temps de s'approprier précisément les contours et règles du dispositif et n'ont donc pas toujours pu répondre de manière précise aux questions des familles.

Enfin, il est à noter que Vacances Ouvertes a toujours relevé la nécessité de prévoir un temps d'appropriation (*au niveau des différents acteurs*) plus ou moins long, préalable au déploiement de nouveaux dispositifs éducatifs et sociaux, comme a pu l'être celui-ci. « L'inexpérience vacances et épargne » des familles concernées est venue confirmer ces observations empiriques.

Les structures qui se sont inscrites dans le dispositif avaient déjà une habitude d'épargne bonifiée avec le dispositif de la Fédération des Centres sociaux ou sur un dispositif interne.

Une première information générale aux familles s'est faite de façon collective dans les trois structures par les référents familles. Les familles en rediscutaient ensuite individuellement avec les porteurs de projet, les questions de budget se traitent généralement en dehors des temps collectifs.

Dans les trois structures, le premier ressenti a été l'étonnement, l'incroyance, le doute et aussi la méfiance : « *c'est pas normal, c'est quoi le piège ???!!!* »

Certaines familles ont demandé à « *voir des preuves que c'était vrai* ».

Pour d'autres, le doute a été renforcé par l'actualité internationale relatant la crise financière et les difficultés des banques. Elles se demandaient si elles allaient récupérer leur argent.

1.2. L'accueil et les versements en agence

...un accueil individualisé dans une agence...

Pour deux structures, c'est le porteur de projet qui a rencontré un référent de l'agence locale Caisse d'Épargne pour lui expliquer le dispositif. Pour la troisième structure, ce sont les familles qui ont fait seules la démarche.

Dans une des agences, un référent unique s'est chargé de recevoir les familles, de façon individuelle à chaque dépôt. Ayant bien compris les enjeux et objectifs du dispositif, cet agent n'a pas eu de démarche commerciale renforcée envers ces familles.

Cette modalité d'accueil a présenté l'avantage de sécuriser l'épargne pour au moins une personne qui avait des difficultés à suivre ses comptes. En effet, elle effectuait des retraits avec sa « *carte nomade* » indifféremment de son compte courant ou de son compte épargne sans se rendre compte qu'elle puisait dans son « *épargne vacances* ». Elle donc pu ainsi bénéficier d'un suivi individualisé tout au long de la durée d'épargne.

Les familles ont beaucoup apprécié l'accueil par le même agent, elles parlent d'établissement d'une relation de confiance (pour mémoire, les mêmes personnes ont dit ne pas avoir confiance dans les banques au démarrage de l'opération !)

... un accueil indifférencié dans les autres mais des effets différents.

Dans la deuxième agence, l'accueil des familles s'est fait aussi de façon individuelle. Cependant, les familles disent ne pas avoir apprécié la démarche commerciale proactive du conseiller les ayant reçues. Ces ressentis ont pu aller, chez certaines personnes, jusqu'à interroger l'opportunité pour elles de s'inscrire dans la démarche proposée par l'opération.

Enfin dans la troisième agence, aucun accueil particulier n'a été mis en place, ni même de proposition commerciale allant au-delà du dispositif d'épargne bonifiée évitant ainsi tout risque de stigmatisation. Une information générale leur a été simplement faite lors de leur première visite.

Côté dépôts...

En ce qui concerne les dépôts, les familles se sont présentées, soit au guichet, soit directement par carte à l'automate.

D'autres familles ont choisi un prélèvement automatique correspondant au montant de la somme à épargner sur leur compte courant. Ce moyen représentait la manière la plus facile pour elles de respecter leurs engagements. Elles ont ainsi trouvé cette modalité plus simple, et, d'ailleurs, toutes nous ont déclaré ne pas avoir interrompu les prélèvements après le séjour de vacances. Cependant, les familles dont le compte courant n'était pas domicilié à la Caisse d'épargne y ont renoncé assez vite à cause des frais occasionnés pour effectuer les prélèvements. Elles faisaient alors la démarche d'aller déposer au guichet une somme en espèces.

En ce qui concerne les preuves de dépôt, les familles ont dû fournir des extraits de relevés bancaires, mais ont avoué que cela les gênait du fait que ces documents faisaient apparaître leur numéro de compte (*cf. suspicions autour de l'usage frauduleux qui pourrait en être fait*).

Par ailleurs, certaines familles ont pu découvrir que même lors de situations de surendettement ou d'interdiction de chèques, elles pouvaient quand même ouvrir un compte épargne.

... et côté retraits

Lors du retrait de l'épargne au moment du départ en vacances, la plupart des épargnants ont été surpris de devoir laisser un minimum de 15 euros, information qu'elles n'avaient pas intégrée à l'ouverture du compte.

Enfin, une maison relais dont les résidents sont tous sous tutelle n'a pas pu bénéficier du dispositif cette année du fait de leur « statut » (incapacité juridique d'ouverture de compte par elles-mêmes). Vacances Ouvertes a donc soutenu financièrement plus largement cette structure dans le traitement de son projet.

1.3. Le versement de la bonification

Pour des facilités de gestion du dispositif, il a été décidé que Vacances Ouvertes redistribuerait les fonds alloués par la Caisse d'Épargne aux structures inscrites. Puis, dans un second temps, celles-ci redistribueraient la bonification aux familles participantes (*voir modalités dans les conventions*). Or, les deux centres sociaux de Saint Quentin étant sous gestion municipale, il leur était difficile de redistribuer l'épargne aux familles. Le choix a donc été fait, en accord avec les familles et les structures opératrices, de verser cette bonification sous forme de chèques vacances. Vacances Ouvertes a donc consacré une partie de la dotation Caisse d'Épargne à l'achat de ces chèques à l'ANCV.

Afin de bien différencier ces chèques de ceux qui sont alloués par l'appel à projet de Vacances Ouvertes, une remise officielle a eu lieu le 8 juillet 2009 à Saint-Quentin en présence de M. Nicolas Delnatte et de Melle Mélanie Rolle, tous deux représentants du groupe Caisse d'Épargne. Ce fut également l'occasion de présenter des représentants du groupe bancaire, les familles ayant particulièrement les rencontres physiques avec les partenaires (valorisation individuelle et collective, reconnaissance de leur projet et de leur implication, contribution à l'expérimentation d'un dispositif régional, etc). Des représentants de la CAF, de la municipalité, de la Région Picardie et de Vacances Ouvertes étaient également présents. Les familles avaient, pour l'occasion, préparé des gâteaux et nous ont reçu de façon très conviviale. Lors des rencontres de bilan, elles sont revenues souvent sur cette journée, dans chacune des structures des femmes ont apporté des photos prises à l'occasion. L'obtention de chèques vacances à la place du numéraire n'a pas été contraignant ainsi elles ont réservé cette bonification aux loisirs des enfants pendant les vacances.

Pour la dernière structure, la bonification s'est faite sous forme de chèque bancaire, mais dans ce cas aussi les familles ont réservé la somme pour les loisirs des enfants.

La bonification serait venue renforcer l'intérêt de la formule, d'une part en ce qu'elle participe de l'équilibre financier du budget vacances, d'autre part en ce qu'elle se révèle fortement incitatrice du côté des familles.

2. Les effets induits

2.1. Une confiance restaurée...

... **envers les banques** (en période de crise bancaire, forts soupçons autour de l'utilisation des fonds par les banques voire leur restitution).

... **envers eux-mêmes** (capable d'épargner, respect des engagements, sentiment renforcé par rapport à leur capacité à financer leurs vacances et plus largement à se projeter dans l'avenir, à s'autoriser de nouveaux projets).

... **envers la structure de terrain** (cf. fausses rumeurs d'utilisation détournée des fonds épargnés comme cela a été le cas dans un centre social ayant développé son propre dispositif et qui a du y renoncer au bout de quelques années). L'image qu'avaient les porteurs de projet sur les familles a aussi été modifiée. Les professionnels peuvent, parfois, avoir tendance à sous-estimer les capacités des familles, ce qui explique également que certaines structures ont hésité à s'engager ou ne l'ont pas fait, pensant que ce ne serait pas possible pour les familles accueillies.

2.2. Une épargne qui se prolonge vers de nouveaux désirs et donc de nouveaux projets

Aucune des familles qui a ouvert un compte épargne ne l'a fermé lors du dernier retrait de l'épargne pour les vacances.

Celles qui ont choisi le prélèvement automatique continuent leur épargne, quelques femmes nous ont ainsi dit « *au début cela semblait difficile, c'est pour cette raison qu'on ait choisi le prélèvement et, au bout de quelques mois, on n'y pense plus, et là on continue pour Noël, ou en cas d'imprévu et si on n'y touche pas ce sera pour nos prochaines vacances.* »

Celles qui déposent leur épargne au guichet n'ont pas fermé leur compte mais peu continuent à verser régulièrement, elles disent qu'elles en ont l'intention mais que cela reste difficile. Il est à noter que toutes sont allées au bout de leur épargne pour les vacances, l'obtention de la bonification à un tel taux a été déterminante.

Rappelons qu'un des objectifs de notre appel à projets est de permettre aux familles d'acquérir davantage d'autonomie dans l'organisation de leurs vacances et plus largement dans la démarche de projet. L'épargne bonifiée apporte véritablement une plus-value importante ; les personnes concernées sont davantage dans une démarche de participation et plus du tout dans une démarche d'assistantat. Un autre témoignage vient étayer ce constat : « *on a davantage l'impression de payer nos vacances nous-mêmes* ».

Quant aux objectifs de ce dispositif, ils sont en partie atteints puisque toutes les familles inscrites sont allées au bout de leur épargne et parfois davantage puisque certaines continuent.

2.3. Une sensibilisation à l'économie sociale et solidaire (ESS)

Les familles, bien que trouvant l'idée très incitatrice et déclenchante en terme d'épargne, se demandaient pourquoi la Caisse d'Épargne avait accepté d'être partenaire de ce dispositif, et se posaient donc encore des questions sur ses motivations. Nous avons donc rappelé les valeurs prônées par la Caisse d'Épargne et son rôle comme acteur de l'ESS, différenciant ainsi cette enseigne des autres dont la vocation reste, en priorité, « marchande ». Plus largement nous avons expliqué en quoi Vacances Ouvertes est aussi un acteur de l'économie sociale et solidaire, au même titre que les autres structures et institutions qui s'en revendiquent.

Cette sensibilisation peut contribuer à renforcer leur confiance et leur estime, en leur faisant prendre conscience que par ces actions collectives menées au sein des associations, elles ne

sont plus seulement en position de consommateur mais en position d'acteur qui contribue au développement local.

Nous en avons aussi profité pour évoquer la possible intervention de l'association Finances et Pédagogie lors des séances de préparation (*interventions qui n'ont pas pu se faire cette année pour des raisons calendaires, il faut en effet réserver suffisamment à l'avance les interventions car l'association est souvent sollicitée*).

2.4. Une volonté de continuer pour les structures

Comme dit précédemment, ces structures avaient déjà fait l'expérience de l'épargne bonifiée souvent autour de dispositifs complexes avec des taux de bonification bien inférieurs. La bonification était financée à partir des subventions allouées au projet (CAF, ANCV, etc) venant parfois se substituer aux subventions habituelles. Cependant, les porteurs de projets ont souligné de nombreuses difficultés : calcul du taux de bonification, non respect des engagements des familles, retraits anticipés qui engendraient constamment de nouveaux calculs, limite de légalité (*les structures ne sont pas habilitées à gérer l'épargne des familles*), suspicion des familles quant à l'utilisation de l'épargne par la structure, temps important à consacrer à la gestion. Par ailleurs, la municipalisation de ces structures ne leur permettait plus de continuer à proposer cette action.

Les structures impliquées cette année nous ont rapporté que le dispositif était déclenchant pour les familles. Certaines familles du quartier, en entendant parler de l'expérience et, n'étant jamais parties en vacances, sont venues se renseigner pour un projet en 2010.

Tout au long de la campagne 2009, plusieurs structures qui n'ont pas participé au dispositif « épargne bonifiée » se sont tenues au courant de l'avancée de l'expérimentation et dès septembre 2009, demandent si le dispositif allait être reconduit pour 2010.

Les porteurs de projet font le constat que les familles respectent davantage leur engagement quand l'épargne est déposée dans une banque et quand la bonification est significative. De plus, ils font le constat d'un impact « éducatif » plus fort sur les familles ; impact moins présent lorsque ce sont les structures sociales qui gèrent un dispositif d'épargne et parlent d'une implication différente car les familles s'obligent à plus de régularité et de respect des engagements pris quand le cadre est plus formel. Les familles avaient ici davantage le sentiment d'être investies dans une démarche d'épargne que de « *simplement payer une facture* » en plusieurs fois lorsque les structures associatives géraient leur épargne. Elles se sentaient en effet davantage dans un système d'aide sociale que de participation.

Les effets de ce dispositif ont aussi été constatés au niveau du quartier. En effet, les familles ayant très largement communiqué autour d'elles (c'est d'ailleurs de là que certains leur ont retourné que c'était une « arnaque » au départ de l'opération), ce qui a pu contribuer à un sentiment de reconnaissance et de valorisation du projet et d'eux-mêmes.

Ca a aussi été l'occasion pour les opérateurs de terrain d'entrer en relation avec un nouveau type de structures que représentent les banques !!!

3. Perspectives et préconisations 2010

3.1. Diffusion d'une notice de présentation et d'utilisation, dès le lancement du dispositif en rappelant le contexte et les objectifs, les modalités de dépôt et de retrait de l'argent :

- À destination des agences.
- À destination des porteurs de projets.
- À destination des épargnants.

D'ailleurs, pour l'Association des Paralysés de France qui préparent avec les familles des départs en hiver et au printemps prochain, la référente de Vacances Ouvertes s'est déplacée dans la structure pour faire une information générale aux familles et leur remettre à chacune une notice explicative afin d'éviter les écueils constatés sur les premiers projets.

3.2. Création d'un compte épargne vacances au niveau régional ?

Lors de la rencontre entre M. Legrand, directeur d'agence, et VO afin d'évaluer ensemble les contraintes réciproques induites par ce dispositif, plusieurs remarques ont ainsi été relevées.

Le fait que les « clients » viennent déposer leurs espèces au guichet ne pose aucun problème car à terme, ils utilisent les automates. Ce besoin de passer « en direct » par une personne de l'agence est commun à tout nouveau client, le temps qu'une confiance s'instaure. Cette démarche est d'autant plus cohérente quand il s'agit de personnes qui n'ont pas une grande habitude de l'épargne.

Sensible à la démarche de l'épargne bonifiée et à l'importance de soutenir les départs en vacances, M. Legrand a soulevé l'idée de créer un « compte épargne vacances », idée qu'il avait déjà eue par le passé. Il insiste sur l'importance de ne pas avoir de démarche commerciale active envers ses nouveaux épargnants et d'un accueil spécifique au regard des objectifs fixés.

Il semblerait intéressant d'associer M. Legrand *(et/ou un autre responsable d'agence à la poursuite du dispositif. Nous n'avons pas pris en compte au démarrage de cette expérimentation le point de vue des opérateurs bancaires de terrain et leur concours permettra de développer qualitativement la démarche notamment sur la pertinence du type de livret, du type de justificatifs sans les numéros de compte, sur les contraintes internes, etc).*

Que ce type de compte soit créé ou pas, il semble important d'envisager des frais de gestion réduits pour les familles qui ont des comptes domiciliés au sein d'autres organismes bancaires afin de faciliter le prélèvement automatique *(nous avons relaté plus haut l'intérêt de cette modalité pour la pérennité de l'épargne).*

3.3. Un dispositif lancé plus tôt, au moment du lancement de l'appel à projets de Vacances Ouvertes.

Le lancement de l'opération en mars n'a pas permis aux structures et aux familles de s'investir. Il faut en effet prévoir une période d'épargne plus longue afin de laisser aux différents acteurs le temps de l'appropriation, tout en gardant un nombre de mois d'épargne possibles supérieur au nombre de versements effectifs. En effet, il s'agit de ne pas mettre en péril la gestion du budget familial compte tenu des charges ménagères plus importantes certains mois *(par exemple les prélèvements EDF et eau tous les deux mois, la rentrée des classes, Noël...).*

3.4. Des modalités d'accès à repenser

Quelles possibilités pour les personnes sous tutelle ?

Pendant combien d'années les futurs vacanciers peuvent-ils bénéficier de ce dispositif et à quel taux de bonification ? Prévoir un taux dégressif en fonction de l'antériorité ?

Combien de familles éligibles au dispositif chaque année ?

3.5. La communication et la diffusion d'expériences

Établir avec la Caisse d'Épargne de Picardie un plan et des outils de communication de l'expérimentation menée en 2009 en direction du grand public, des réseaux associatifs et institutionnels et en cas de poursuite de l'opération une communication plus large afin de diffuser et valoriser les bonnes pratiques à d'autres régions et d'autres acteurs de l'ESS.

VI. Remerciements

L'association Vacances Ouvertes tient à remercier la Caisse d'Épargne de Picardie et plus particulièrement M. Delnatte, de leur engagement, du soutien à l'expérimentation et à l'innovation, de l'accueil et de l'écoute rencontrés au cours de cette année.

Vacances Ouvertes remercie aussi les agences qui ont accueillies les familles, les structures de terrain qui ont bien voulu participé à cette première année d'expérimentation, ainsi que les familles épargnantes.